



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Prêmesques  
PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS  
59840 PREMESQUES

**Département**

Préfecture

**Arrondissement**

Lille

**Canton**

**Séance du 05 décembre 2022**

**Délibération : N° 2022-76**

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt deux le Lundi 05 Décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS 59840 PREMESQUES sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 29 novembre 2022

Présent(s) :

Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ - S. VAN EECKE - D. DUMONT - C LEFEBVRE - X. DUBOIS - F. BOULANGER - S. MOUVEAUX - C. ANNAERT - P. PACCOU - P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

Absent(s) :

Pascale CAREY pouvoir donné à Christine LEFEBVRE

Secrétaire de séance :

Patrick PACCOU

### Renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'équipements de vélos pour les prêmesquois - Exercice 2023

#### DELIBERATION

Pour les trajets domicile-travail inférieurs à 5 km, la part de la voiture s'élève à 60 % environ tandis que le vélo reste très minoritaire. Or jusqu'à 5 km, le vélo est plus rapide et supprime les problèmes de stationnement (INSEE 2021), moins polluant et bon pour la santé.

Faire du vélo au quotidien pour ses déplacements domicile-travail, accompagner ses enfants sur le chemin de l'école, ou leurs activités extra-scolaires, faire ses courses... conduit à revisiter son organisation et ses pratiques.

Il faut pouvoir sécuriser le stationnement de son vélo, s'équiper pour se protéger des intempéries ou assurer sa sécurité, adapter son vélo pour l'emport des courses ...

Il est ainsi proposé de renouveler la mise en place une aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien comme suit : liste des accessoires subventionnés :

- Casque,

- Antivol,
- Kit éclairage,
- Porte bébé,
- Remorque enfant,
- Vêtements réfléchissants
- Sacoche, panier

Ce dispositif sera ouvert, sans condition de ressources, à tous les Prêmesquois. La subvention est plafonnée à 30 € / foyer dans la limite de 50 % du montant de la facture et dans la limite des crédits alloués.

La ou les factures doivent être nominatives avec précision de l'adresse du demandeur.

Pascal VANDEN DORPE, adjoint au Maire à l'environnement et au cadre de vie, après avis favorable de la Commission Environnement, cadre de vie et transition écologique et énergétique instruiront les demandes d'aides.

Le Conseil Municipal :

- Approuve la mise en place d'une aide pour l'achat d'équipements vélo (neufs) pour les Prêmesquois durant la période du 1er janvier au 31 octobre 2023.
- Les dossiers de demande d'aide devront être déposés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 30 novembre 2023 inclus, par mail à [mairie@premesques.frou](mailto:mairie@premesques.frou) en version papier à la Mairie.
- De fixer le montant de l'aide à 50 % du prix TTC des équipements (neufs), avec un plafond fixé à 30 €/ foyer et dans la limite des crédits alloués ;
- Autorise Monsieur le Maire ou, à défaut, l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier
- Dit que crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

## DECISION

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 06 décembre 2022

Reçu en Préfecture

le 06 décembre 2022

Publié ou notifié

le 06 décembre 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 06 décembre 2022

Le Maire

Yvan HUTCHINSON

